



Commission des dynamiques territoriales

72525 - Actions de sensibilisation à la sécurité routière

Proposition d'attribution de subventions aux associations Vélo Emploi et Comité d'Action Deux Roues du Bas-Rhin (CADR 67) pour 2017

Rapport n° CP/2017/131

Service gestionnaire :
M420 - Service des transports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions aux associations CADR 67 et Vélo Emploi et d'approuver les termes des projets de conventions annuelles à conclure entre le Département et ces deux associations pour l'année 2017. Ces associations interviennent de manière complémentaire pour contrôler les vélos et sensibiliser à la sécurité routière dans les collèges du Bas-Rhin.

Dans le cadre de ses engagements en faveur de la Sécurité Routière, le Département du Bas-Rhin inscrit ses interventions aussi bien dans l'aménagement du réseau que dans des actions volontaires en direction des usagers.

Le Département du Bas-Rhin a aussi développé depuis plusieurs années des actions de prévention et de sensibilisation, dont le but est de modifier les comportements des usagers, aussi bien en milieu scolaire que vis-à-vis du grand public.

Des partenariats ont également été conclus avec un certain nombre d'associations afin de mener des actions d'éducation à la sécurité routière : le CADR 67 (Comité d'Action Deux-Roues du Bas-Rhin) et l'association Vélo Emploi.

1. L'association Vélo Emploi

Depuis l'année 2000, le Département soutient financièrement l'association Vélo Emploi en lui attribuant une subvention annuelle de fonctionnement, pour marquer son engagement dans les actions conduites par cette association afin de contrôler les vélos des collégiens du Bas-Rhin.

Ainsi, l'association intervient dans certains collèges du Bas-Rhin durant l'année scolaire pour y effectuer un contrôle technique des vélos des collégiens. La vérification des vélos est éventuellement complétée par de petites réparations urgentes réalisées par les techniciens de l'association.

Pour l'année 2017, il est proposé que l'association Vélo Emploi intervienne dans les 23 collèges suivants du Bas-Rhin :

BARR, BENFELD, BRUMATH, DETTWILLER, DRUSENHEIM, DUTTLENHEIM, HAGUENAU Foch et Kléber, HEILIGENSTEIN, HERRLISHEIM, HOERDT, LA WANTZENAU, MARCKOLSHEIM, MARLENHEIM, MOLSHEIM, RHINAU, ROSHEIM, SAVERNE Poincaré, SELTZ, SOUFFELWEYERSHEIM, SOUFFLENHEIM, SOULTZ-SOUS-FORÊTS et WISSEMBOURG.

Ces interventions se dérouleraient selon un calendrier annuel établi en liaison avec le Département, en accord et sous la responsabilité des chefs d'établissements concernés.

Chaque cycliste se verrait remettre une fiche technique l'avisant des modifications et des ajouts nécessaires pour circuler en sécurité et dans le respect de la réglementation. Une fiche bilan, permettant de suivre l'état du parc des cycles vérifiés, serait renseignée pour chaque établissement visité.

Afin de poursuivre ce partenariat et marquer l'implication du Département dans la promotion du vélo et la sécurité des cyclistes portée par l'association Vélo Emploi, il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention de 13 000 € à cette association pour l'année 2017.

L'association, dans le cadre habituel de ses actions de communication, devra s'engager à informer du soutien du Conseil Départemental du Bas-Rhin dans tous les supports qu'elle utilise, ainsi que par le biais de ses rapports avec les différents médias. Les éventuels documents ou supports de toute nature relatifs à l'objet de la présente convention comporteront le logo « Conseil Départemental du Bas-Rhin ».

2. L'association CADR 67

Depuis l'origine de sa création, le Comité d'Actions Deux Roues du Bas-Rhin bénéficie du soutien financier du Département, notamment sous forme d'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement, pour marquer son engagement dans les actions conduites par cette association, afin de promouvoir le vélo comme mode de transport alternatif à la voiture.

L'association CADR 67 intervient en complémentarité avec Vélo Emploi également mandaté par le Département pour effectuer le contrôle technique de vélos dans des collèges du Bas-Rhin.

Pour l'année 2017, il est proposé que l'association CADR 67 intervienne dans 2 domaines d'actions :

Action 1 : contribution à l'amélioration de la sécurité routière des cyclistes collégiens. Cette proposition d'action consiste à fournir des conseils aux élèves pour maintenir leur vélo en bon état et à les sensibiliser au respect des autres usagers et du Code de la route.

L'association CADR 67 interviendrait dans les 19 collèges du Bas-Rhin suivants : BISCHWILLER André Maurois et Saut du Lièvre, CHATENOIS, ECKBOLSHEIM, ERSTEIN, GEISPOLSHHEIM, ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN Parc et Roseaux, MOLSHEIM Henri Meck, MUNDOLSHEIM, MUTZIG, OBERNAI Europe et Freppel, SCHILTIGHEIM Leclerc et Rouget de Lisle, SCHWEIGHOUSE sur MODER Le Bois Fleuri, SELESTAT Beatus Rhenanus et Jean Mentel et VENDENHEIM.

Cette liste de collèges est proposée en complémentarité avec la liste d'intervention prévue pour Vélo Emploi. Ces actions se dérouleront selon un calendrier annuel établi en liaison avec le Département, en accord et sous la responsabilité des chefs d'établissements concernés. Chaque cycliste se verrait remettre une fiche technique l'avisant des modifications et des ajouts nécessaires pour circuler en sécurité et dans le respect de la réglementation. Le marquage des vélos des élèves sera aussi proposé aux parents intéressés. Une fiche bilan, permettant de suivre l'état du parc des cycles vérifiés, serait renseignée pour chaque établissement visité.

Action 2 : interventions dans 5 entreprises du Bas-Rhin pour le contrôle des vélos des salariés dans le cadre de démarches internes de gestion des déplacements : ROQUETTE à Beinheim, MESSIER-BUGGATTI-DOWTY à Molsheim, SIEMENS SAS et SEW USOCOM à Haguenau, et DE DIETRICH THERMIQUE à Mertzwiller.

Ces opérations consisteraient à effectuer le contrôle technique des vélos des salariés, proposer le marquage des vélos et dispenser des conseils utiles à la pratique du vélo. La vérification des cycles serait complétée par de petites opérations urgentes effectuées par

les techniciens de l'association. Chaque cycliste se verrait remettre une fiche technique l'avisant des modifications et des ajouts nécessaires pour circuler en sécurité et dans le respect de la réglementation.

L'association, dans le cadre habituel de ses actions de communication, s'engagera à informer du soutien du Conseil Départemental du Bas-Rhin dans tous les supports qu'elle utilise, ainsi que par le biais de ses rapports avec les différents médias. Les éventuels documents ou supports de toute nature relatifs à l'objet de la présente convention comporteront le logo « Conseil Départemental du Bas-Rhin ».

Afin de poursuivre ce partenariat et de marquer l'implication du Département dans la promotion du vélo et la sécurité des cyclistes portée par l'association CADR 67, il est donc proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution à cette association d'une subvention de 13 100 € pour l'ensemble des actions à conduire au cours de l'année 2017.

La Commission des Dynamiques Territoriales, réuni le 2 mars 2017, a émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27872	65-6574-88	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
21967	65-6574-621	22 000,00 €	22 000,00 €	13 100,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le plan d'actions d'éducation à la sécurité routière proposé par l'association Vélo Emploi pour l'année 2017 et décide d'attribuer une subvention de 13 000 € en 2017 à cette association ;

- approuve le plan d'actions d'éducation à la sécurité routière proposé par l'association CADR 67 pour l'année 2017 et décide d'attribuer une subvention de 13 100 € en 2017 à cette association ;

- approuve les termes des projets des conventions 2017 à conclure entre le Département et respectivement les associations Vélo-Emploi et CADR 67 ;

- autorise son président à signer ces deux conventions.

Strasbourg, le 24/03/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY'.

Frédéric BIERRY